

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

DU 15 DECEMBRE 2008

M. le Syndic ouvre la séance à 20h00 en présence de 15 citoyennes et citoyens.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales, soit par insertion d'un avis dans la Feuille officielle, par envoi tous-ménages et affichage au pilier public de la commune. Il demande s'il y a des remarques à formuler quant au mode de convocation. Ce n'est pas le cas; l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Se sont excusés: MM. Pierre Aebischer et Mmes Elisabeth Brechbühl, Antoinette Bapst, Monique Lauper, Louisa Sturny, Anne de Steiger

MM. Nicolas Bapst et Bernard Sturny sont nommés en qualité de scrutateurs pour la présente assemblée.

Le tractanda était le suivant:

1. Approbation du PV de la dernière assemblée (il est joint à la convocation et ne sera pas lu en assemblée)
2. Budgets 2009
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Election complémentaire à la commission financière
4. Ouverture d'un compte de trésorerie de Fr. 30'000.-
5. Présentation du nouveau mode d'encaissement des impôts communaux ordinaires
6. Divers

1. Approbation du PV de la dernière assemblée.

Le PV de la dernière assemblée ne suscite aucune question. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Budgets 2009

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement.

Le boursier présente le budget de fonctionnement 2009 en y apportant les précisions habituelles. Ce budget présente un excédent de charges de Fr. 1'458.-.

M. Benoît Bapst aimerait connaître la situation se rapportant au projet de construction de la chapelle mortuaire.

M. Oswald Cotting lui répond que le projet est en bonne voie. L'emplacement de sa construction sera quelque peu décalée par rapport au site prévu antérieurement.

2.2. Rapport de la commission financière

Par la voix de son président, M. Laurent Bapst, la Commission financière donne lecture de son rapport et recommande à l'assemblée l'acceptation du budget.

2.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Au vote final, le budget de fonctionnement et le budget des investissements sont acceptés à l'unanimité.

3. Election complémentaire à la commission financière

Donnant suite au départ de notre commune de M. Richard Brechbühl, le Conseil communal propose M. Nicolas Bapst en qualité de successeur. Aucune autre proposition n'étant faite, M. Nicolas Bapst accepte sa candidature et est élu à l'unanimité.

4. Ouverture d'un compte de trésorerie de Fr. 30'000.-

M. le Syndic explique que les communes ont un compte auprès de la trésorerie de l'Etat sur lequel sont prélevées les charges liées. A l'instar de la plupart des communes, notre fiduciaire nous a invité à demander l'ouverture d'un compte de trésorerie de Fr. 30'000.- Ce montant correspond aux impôts ordinaires divisés par quatre. C'est en substance une garantie de l'Etat sur ce compte jusqu'à concurrence de Fr. 30'000.-.

Au vote, cet objet est accepté à l'unanimité.

5. Présentation du nouveau mode d'encaissement des impôts communaux ordinaires

M. le Syndic résume la situation fiscale et l'influence de l'évolution des points cantonaux sur les recettes fiscales communales.

Si l'on veut tenir compte des directives régissant les intérêts liés aux paiements des impôts et le retard observé quant à la réception des avis de taxation depuis le passage à la taxation postnumerando, il est pratiquement impossible de gérer correctement la perception des impôts sans l'aide d'un logiciel adéquat. Confronté à cette situation, le Conseil communal a décidé de mandater le Service cantonal des contributions de la perception des impôts ordinaires. Par impôts ordinaires, il faut comprendre :

- Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- Les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

Les autres impôts et taxes seront encaissés comme jusqu'à ce jour. Le 1^{er} décembre 2008, le Conseil communal a arrêté les nouvelles directives relatives aux impôts communaux ; celles-ci entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2009. En pratique, dès cette date, la perception des impôts ordinaires cantonaux et communaux de l'année fiscale 2009 et suivante se fera avec le même bordereau établi par le Service cantonal des contributions.

6. Divers

M. le Syndic donne des réponses aux questions posées lors de la précédente assemblée.

S'agissant de la place de parc à Chenaleyres, M. le Syndic répond à M. Hubert Lauper que nous devons encore terminer un mini aménagement et qu'elle sera, en principe, prête le printemps prochain.

Pour la journée « Coup de balai », M. le Syndic se félicite du résultat de la « récolte » ainsi que de l'ambiance qui y régna pendant et après l'action. Il pense renouveler cette expérience mais plus tôt dans la saison.

Le Conseil communal a répondu par écrit à Mme Johanna Bapst au sujet du transport scolaire d'enfants d'une autre commune. Pour des questions de responsabilités, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) nous a fortement déconseillé de pratiquer ce genre de transport. Par ailleurs, la fiction de domicile ne peut pas se faire pour ces enfants.

D'après les renseignements de M. Déglise, géomètre chargé de la mensuration cadastrale de notre commune, la facturation de la part se rapportant aux propriétaires, ne se fera pas avant 2010 ; ceci en réponse à une question de M. Romain Bapst.

M. le Syndic informe l'assemblée communale que la nouvelle loi sur les naturalisations prévoit que chaque commune devrait se doter d'une commission des naturalisations. Au terme de la discussion et au vu du nombre de naturalisation auquel notre commune est confrontée, l'assemblée communale suit la proposition du Conseil communal qui consiste à ce qu'il fonctionne en qualité de commission des naturalisations.

Mme Marie-Lyse Bapst a assisté à l'assemblée des délégués de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS). Elle rapporte que le budget 2009 prévoit un excédent de charges de Fr. 474'000.- à répartir entre les communes de l'association. Selon M. Jaquet, directeur du home médicalisé de la Sarine, le problème se situe au niveau du montant de la pension qui est de Fr. 97.- par jour. Ce tarif est le plus bas de tous les cantons de la Suisse romande. Par ailleurs, il y a lieu de relever que le taux du personnel de plus de 50 ans n'a jamais été aussi élevé qu'actuellement, ce qui engendre également des charges supplémentaires.

M. le Syndic informe que le Conseil communal a émis un préavis favorable mais sans engagement au projet de construction d'un bassin de natation de 50 mètres à Fribourg. Le concept prévoit que les communes agissent en tant que locataires de cet équipement construit et financé par des tiers. La contribution serait de Fr. 21.- par habitant.

M. Hubert Lauper relève que la commune de Belfaux ne fait rien pour réparer les trous en formation sur la route entre Chenaleyres et le passage à niveau.

M. le Syndic lui répond qu'à ce sujet, il a déjà rendu attentif M. Page, conseiller communal à Belfaux et chargé du dicastère des routes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève l'assemblée à 21h25 et invite les participants à la traditionnelle verrée.

Le Secrétaire :

Gérard Brechbühl

Le Syndic :

Adrien de Steiger